



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Conseil d'Etat vaudois
par son Président
Monsieur Pierre-Yves Maillard
Château cantonal

1014 Lausanne

Lausanne, le 21 mars 2014

Rapport de la Cour des comptes sur la Fonction d'Achats de fournitures et de biens mobiliers à l'Etat de Vaud

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La Société pédagogique vaudoise (SPV) a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport 28 de la Cour des Comptes sur la Fonction d'Achats de fournitures et de biens mobiliers à l'Etat de Vaud, notamment du chapitre 5.1 relatif à la DGEO, cette dernière représentant la moitié du volume d'achat de la CADEV.

Conformément au mandat constitutionnel et à sa déclinaison dans la LCComptes, et comme spécifié dans le chapitre 2.1.1, l'objectif d'un audit de performance de la Cour des comptes intègre la vérification de l'utilisation de l'argent public conformément aux principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

Comme le rappelle avec justesse la Cour des comptes dans le chapitre 2.2.3, les achats *massifiables* sont ceux visés par une centrale d'achat permettant ainsi de « *faire l'objet de regroupements afin de réaliser des économies d'échelle et – ou – susceptibles d'être effectués de manière répétitive* ». La question de la distinction des achats « massifiables » et ceux qui ne le sont pas se révèle centrale en ce qui concerne la DGEO. Nous y reviendrons ultérieurement.

Il convient de préciser que la SPV partage le principe de la meilleure utilisation possible de l'argent public. Elle estime toutefois qu'une démarche d'audit ne peut se limiter à une analyse des économies possibles et des meilleurs processus à mettre en oeuvre. L'impact sur le « client » (pour la DGEO : les établissements, les enseignants et les élèves) ne doit en aucun cas être négligé. La SPV relève en



outre que l'audit fait fi, pour la DGEO, du contexte de décentralisation importante de l'école vaudoise avec plusieurs centaines de bâtiments scolaires disséminés dans le canton.

Depuis plusieurs années, les enseignants vaudois sont confrontés en permanence à de nouvelles directives en matière de gestion des achats, conséquentes notamment aux demandes du Contrôle cantonal des finances. Cette évolution contribue largement à la surcharge de l'administration dénoncée par le rapport, mais également à une réelle surcharge du travail administratif des enseignants. La SPV estime que la simplification administrative, à tous les échelons de l'Etat, devrait être un souci constant. Ce rapport prône l'inverse.

Concernant la DGEO, la Cour des comptes demande que les achats directs soient centralisés ou que soit fait appel à des fournisseurs référencés. Le montant en jeu est de l'ordre de 7 millions. Pour la SPV, il serait inacceptable que la mise en oeuvre de cette proposition dégrade les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Le risque est bien réel.

Force est de constater que de nombreux achats des enseignants ne sont pas « massifiables » et prévisibles. Nous nous permettons de relever quelques exemples qui pourraient sembler anecdotiques mais qui correspondent dans les faits au quotidien des enseignants vaudois :

- acquisition d'un livre sur l'autisme pour l'enseignant apprenant qu'il va accueillir un élève porteur de ce syndrome dans sa classe dans les prochains jours ;
- achat de petit matériel pour un projet de classe lié au Plan d'études romand ;
- acquisition de quelques ballons de baudruche pour une expérience de sciences sur la pression atmosphérique ;
- achat d'un pot de peinture verte pour terminer le bricolage de Noël après qu'un élève a renversé le pot de vert sur la moquette de classe ;
- acquisition de nourriture pour les poissons rouges de la classe ;
- achat de cadres photos (à un prix défiant toute concurrence) dans un grand magasin suédois pour le cadeau de la fête des mères ;
- achat de quelques pommes pour réaliser un gâteau ;
- ...

En outre, comme relevé dans le chapitre 5.1.1, il est constaté que la CADEV, avec les moyens actuels, parvient difficilement à gérer les pics d'activités caractérisant les périodes précédant la rentrée scolaire. En regard des délais d'acquisitions et de livraisons par la CADEV (dans un endroit souvent éloigné du lieu d'enseignement), il n'est pas concevable de rendre la centralisation des achats obligatoires. L'éclatement des lieux d'enseignement rend également illusoire l'obligation d'achat chez un fournisseur référencé (par exemple Payot pour les livres), les frais de déplacement des enseignants n'étant par ailleurs pas remboursés par l'Etat, à quelques exceptions près.

Les économies annoncées pour les mesures DGEO se montent à 221'000 Frs, soit l'équivalent d'environ 2 ETP. La Cour des comptes oublie de se pencher sur les nouveaux coûts induits par cette recommandation. La gestion des commandes groupées, la recherche de fournisseurs et la livraison des commandes pour les 10'000 enseignants vaudois devraient induire une dépense largement supérieure aux économies supposées.

Enfin, le rapport évoque les risques d'irrégularités et s'étonne du montant de certains remboursements. Il faut relever que la très grande majorité des enseignants disposent de moyens extrêmement limités pour leurs achats de classe et que, si des montants plus importants devaient être engagés, l'autorisation de la direction est nécessaire.

La Société pédagogique vaudoise demande au Conseil d'Etat, dans son analyse du rapport d'audit de la Cour des comptes, d'intégrer les éléments contextuels évoqués, mais aussi la qualité des prestations offertes quotidiennement aux élèves de ce canton. Au-delà des enjeux économiques évoqués, c'est l'un des secteurs les plus importants de l'Etat qui pourrait être préterité par des décisions prises uniquement sous l'angle d'hypothétiques économies..

En vous remerciant de l'attention portée à la présente et convaincus que ces précisions apporteront un éclairage utile à votre Autorité, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations respectueuses.



Jacques Daniélou
Président de la SPV



Yves Froidevaux
Secrétaire général de la SPV

Copies :

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC

Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du DFIRE

Monsieur Alain Bouquet, Directeur général de l'enseignement obligatoires

Monsieur Marc Ducret, Président de l'ADES OV

Cour des comptes

Contrôle cantonal des Finances

CADEV

FSF